

**COMMUNE DE VERNIER**

**QUESTION ÉCRITE**

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Ponton du Moulin des Frères**

Il y a de ça quelques années, une construction en bois mettait à disposition des usages de la rive du Moulin des Frères un ponton L'ensemble semblait être une construction éphémère avec une partie offrant un balcon et l'autre un reposoir à ras l'eau.

Aujourd'hui, ce ponton éphémère est réparé et entretenu par certains. Malgré cela, il souffre de sa piètre qualité et est de plus en plus éphémère.

Ma question est la suivante : Est-il prévu de pérenniser ce ponton donnant accès au Rhône facilité et offrant un espace frais proche de la nature

Cédric BRINER

Conseiller municipal

Vernier, le 28 avril 2026